

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 073-200041010-20230921-DEL_2023_141-DE



Comité intercommunautaire pour l'assainissement du lac du Bourget



2022
RAPPORT
D'ACTIVITÉ

ÉDITO

Les événements climatiques extrêmes ont un mérite : celui de nous rappeler notre vulnérabilité et de nous inciter à agir. La sécheresse exceptionnelle de 2022 a été très contraignante pour les usagers de l'eau et dévastatrice pour les milieux aquatiques. Pouvons-nous imaginer un jour de parler de pénurie d'eau potable sur notre territoire, alors que nous disposons de sources, de nappes phréatiques et d'une réserve d'eau douce de 3,6 milliards de mètres cubes !

Mais en 2022, les sources gravitaires se sont tariées progressivement entre juin et août. Puis, une espèce invasive, la moule quagga, a mis à mal l'approvisionnement en eau potable par le lac. Seules, les nappes phréatiques de l'Hyères, de la Leysse, de l'Isère, du Sierroz et du Rhône ont permis d'approvisionner en eau les 200 000 habitants du territoire, ainsi que les entreprises et les exploitations agricoles. À cet instant, notre territoire était à la merci d'une pollution d'une de ses nappes phréatiques.

La Leysse, l'Hyères et le Sierroz (et leurs affluents) ont été asséchés sur 230 km. Le peu d'eau arrivant de l'amont s'infiltrait, alimentant ainsi les nappes dans lesquelles les services des eaux puisaient l'essentiel de l'eau potable.

La politique menée par le CISALB, Grand Chambéry et Grand Lac, depuis 20 ans, porte ses fruits :

- Avec l'amélioration de l'assainissement des eaux usées domestiques et non domestiques, l'eau de nos rivières est de bien meilleure qualité,
- Avec une dizaine de kilomètres restaurés, les rivières ont plus d'espace pour la vie aquatique, moins d'obstacles à la migration des espèces et plus de diversité végétale et animale,
- Avec la restauration et la protection d'une centaine d'hectares de zones humides, le territoire garantit durablement tous les bénéfices de ces « poumons aquatiques »,
- Avec des kilomètres de réseaux construits pour connecter les réseaux entre eux et puiser prioritairement dans les ressources en eau pérennes (nappes phréatiques et lac), le territoire continue de sécuriser son approvisionnement en eau potable.

Pour poursuivre notre action commune, le CISALB vient de signer un 4^{ème} Contrat de bassin versant avec l'Agence de l'eau, pour une durée de 2 ans (2023 et 2024) et pour un montant de 20 M€. Ce Contrat prévoit 11 M€ de travaux pour restaurer 5,3 km de rivières et 15 ha de zones humides. Il flèche également plus de 5 M€ sur la gestion de la ressource en eau.

Ce contrat est un plan d'actions extrêmement ambitieux sur une courte durée. Il prévoit notamment :

- La restauration écologique de la Leysse sur près de 3 km entre les ponts de l'autoroute A41 et du Tremblay. Les travaux consisteront à élargir l'espace de la rivière pour conforter la digue rive droite et rendre la rivière plus vivante.
- La restauration écologique du Tillet. Les travaux visent à remettre à l'air libre un tronçon busé de 200 mètres et de restaurer la trame verte et bleue dans ce secteur très fréquenté de l'hippodrome.
- La restauration écologique de la Deysse. Il s'agit de restaurer 1 km de cette rivière majeure de la plaine de l'Albanais pour relier les travaux réalisés en 2007.
- La concrétisation des engagements pris EAU Climat, on agit ! Les objectifs sont de construire et de mettre en œuvre les plans d'actions opérationnels des 30 communes engagées à ce jour pour réduire la pression sur l'eau et sur les milieux aquatiques.

Le climat change et il est évident que la ressource en eau et les milieux aquatiques de notre territoire vont être affectés durablement. Ce nouveau contrat affirme notre responsabilité et notre volonté de préparer le territoire à être plus résilient face aux défis qui se profilent.

**La présidente du CISALB
Marie-Claire Barbier**



La Leysse à sec durant l'été 2022.



SOMMAIRE

• 2022 en images	4-5
• L'histoire	6-7
• Les compétences du CISALB	8
• Le territoire de compétences du CISALB	9
• La gouvernance	11
• Les moyens humains	12
• Les finances	13
• La gestion de l'eau et des milieux aquatiques	14 / 17
• La prévention des inondations	18/21
• La galerie de rejet au Rhône & la Coua et les Cavettes	22
• La sensibilisation du public	23
• Les temps forts de la sensibilisation	24

Rédacteur en chef : Renaud Jalinoux

Crédits photographiques :
CISALB, Mez Photographie, Gwenaëlle Grandjean
Graphisme : Gilles Morat



2022 EN IMAGES

Recalibrage du ruisseau de Saumont (Ruffieux)



Envoyé en préfecture le 28/09/2023
Reçu en préfecture le 28/09/2023
Publié le
ID : 073-200041010-20230921-DEL_2023_141-DE

Recalibrage du ruisseau des Grangettes (Saint-Offenge)



Agrandissement et confortement du bassin de Garins (Aix-les-Bains)



Pose de 55 repères de crues et de 3 totems autour du lac (Grand Lac)



Création d'une plage de dépôt sur le Nant Clair (Entrelacs)



Recalibrage du Nant Dorsan (Saint-Félix)

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 073-200041010-20230921-DEL_2023_141-DE

Berser
Levrault



Aménagement des seuils de la Leysse (La Ravoire, St-Alban-Leysse)



Confortement des digues et restauration de l'Hyères (Chambéry, Cognin)



Curage du bras de décharge de la Leysse (La Motte-Servolex)



Aménagement du bassin de la Boisserette (Challes-les-Eaux)



Signature de « EAU Climat, on agit ! »

L'HISTOIRE

LA PÉRIODE 1972 - 1985

À l'aube des années 1960, le lac du Bourget montre des signes inquiétants d'un mal nouveau : l'eutrophisation. Les algues prolifèrent, les touristes fuient une eau de plus en plus trouble et les pêcheurs regardent avec inquiétude leurs filets désespérément vides.

En 1972, se dessinent les traits d'un projet titanesque : pour sauver le lac, élus et ingénieurs imaginent l'impensable, dériver vers le Rhône les eaux usées épurées des deux agglomérations. Les spécialistes affichent l'objectif : diminuer de 95% les rejets de phosphore dans le lac.

Le parti retenu est d'améliorer les stations d'épuration de Chambéry et d'Aix-les-Bains et d'exporter leurs eaux ainsi traitées vers un milieu capable de supporter le rejet. Pour son débit et sa proximité, le Rhône est préféré à l'Isère.

En 1974, les tunneliers sont au travail. Mais au lieu de durer 2 ans et demi, le chantier dure 5 ans, faisant face à des contraintes géologiques inattendues.

En 1980, le préfet de la Savoie et les élus ouvrent conjointement la vanne, permettant aux eaux usées traitées issues des stations d'épuration de Chambéry et d'Aix-les-Bains, d'emprunter le long tunnel de 12 km pour rejoindre le Rhône, et ainsi de sauver le lac. 40 ans après son inauguration, les analyses dans le lac et dans le Rhône confirment la pertinence et l'audace de cet aménagement.

Cette période est aussi marquée par une autre source de pollution des eaux : la décharge de Viviers-du-Lac s'implante sur un ancien marais de 35 hectares situé à 500 mètres du lac. Plus de 1,3 million de mètres cubes de déchets se déversent dans le vallon des Cavettes (entre 1970 et 1975) puis dans la plaine de la Coua (entre 1975 et 1985). Cette décharge produit durant plusieurs décennies des lixiviats polluants contenant des toxiques dont les fameux PCB (pyralène).

LA PÉRIODE 1986 - 1998

En 1994, les statuts du CISALB sont enfin rédigés puis approuvés par arrêté préfectoral.

LA PÉRIODE 1999 - 2009

À l'occasion du projet Grand Lac, porté par le Département de la Savoie et les collectivités locales de l'époque, le CISALB prend une nouvelle dimension : il élabore et anime le volet environnemental de cet ambitieux projet de 3 milliards d'euros sur 15 ans.

En septembre 2002, le CISALB signe un contrat de 7 ans avec l'État, l'Agence de l'eau, la Région, le Département, les collectivités et les associations. Entre 2003 et 2009, 80 millions d'euros d'actions sont conduites. Les collectivités portent des travaux d'assainissement, de lutte contre les pollutions de l'eau, de restauration et de suivi des milieux aquatiques, de protection contre les inondations et de sensibilisation du public. Le CISALB coordonne et anime ce premier contrat.

En décembre 2002, le CISALB signe avec l'Agence de l'eau, la Région et les acteurs économiques un Contrat Industrie. Ce contrat, animé par le CISALB, permet d'éliminer et valoriser plus de 2 000 tonnes de déchets dangereux des entreprises avec des aides bonifiées.

En octobre 2003, les collectivités s'engagent dans un premier Plan d'actions de prévention des inondations (PAPI). 15 millions d'euros sont engagés dans des travaux de protection, notamment sur la Leysse et l'Albanne à Chambéry centre et sur la création du bras de décharge à Savoie Technolac (La Motte-Servolex et Le Bourget-du-Lac).

En 2007, le CISALB démarre les travaux de requalification du site sud de l'ancienne décharge de Viviers-du-Lac (25 hectares du site de la Coua).

LA PÉRIODE 2010 - 2019

En novembre 2011, le CISALB signe un 2nd contrat de bassin versant de 6 ans avec l'Agence de l'eau, la Région, le Département, les collectivités et les associations. Entre 2012 et 2018, 80 millions d'euros d'actions sont conduites par les maîtres d'ouvrage, dont Grand Chambéry et Grand Lac en matière d'assainissement, d'eau potable, de protection contre les inondations et de restauration écologique des milieux aquatiques.

Sur cette même période, les collectivités s'engagent dans un 2nd Plan d'actions de prévention des inondations (PAPI). 25 millions d'euros sont engagés dans des travaux, notamment sur la Leysse entre le pont des Allobroges et le pont de l'A41 (Chambéry et La Motte-Servolex) et sur le Nant Petchi (Saint-Alban-Leysse et Bassens).

Des actions innovantes sont également conçues et/ou portées par le CISALB, en collaboration avec les deux agglomérations :

- Trois Opérations collectives sont signées entre le CISALB, les agglomérations et l'Agence de l'eau pour apporter un appui technique et des aides aux entreprises réalisant des travaux de mises en conformité de leurs rejets,
- L'opération Objectif zéro pesticide, conduite entre 2010 et 2014, permet à plus de 30 communes de réduire voire supprimer les pesticides dans la gestion des espaces verts et des voiries,
- Le Plan d'actions en faveur des zones humides, signé en 2012, permet de sauvegarder les sites remarquables et de restaurer des sites prioritaires,
- Le Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE), validé en décembre 2016, prend acte de l'impact du réchauffement climatique et de la nécessité d'engager des actions pour réduire la pression sur la ressource en eau et les milieux aquatiques,
- Le Plan de gestion du lac du Bourget, initié en 2014, reconnaît la nécessité de créer une gouvernance, d'arbitrer les usages dans un souci de préservation de l'environnement et de fixer un nouveau cap sur le lac,

- Des cheminements pédagogiques, conçus par le CISALB, sont réalisés par Grand Chambéry sur 2 sites d'alimentation en eau potable et 2 sites de traitement des eaux usées,
- Un laboratoire pédagogique est construit pour accueillir le public encadré par le CISALB sur le territoire de Grand Chambéry.

En 2018, le CISALB achève les travaux de requalification écologique et paysagère des sites de la Coua et des Cavettes, démarrés en 2007 à Viviers-du-Lac. Au total, le CISALB a engagé 4,5 millions d'euros pour restaurer 31 hectares d'anciennes décharges. Aujourd'hui, ces deux sites abritent 7,4 ha de zones humides, gérées par le CISALB. Ce chantier a bénéficié de 1,2 million d'euros de subvention et de 1,4 million d'euros de recettes issus des dépôts de matériaux terreux apportés par les entreprises du terrassement.

En 2019, le CISALB assure la maîtrise d'ouvrage de la conception d'un centre muséographique. Aqualis, situé à l'emplacement de l'ancien aquarium d'Aix-les-Bains, devient le principal lieu d'accueil des activités de sensibilisation du CISALB.

En juillet 2019, le CISALB signe un 3^{ème} Contrat de bassin versant de 3 ans avec l'Agence de l'eau, Grand Chambéry, Grand Lac et le CEN Savoie. Ce contrat de 67 millions d'euros s'achève en décembre 2022 avec un taux de réalisation de 77% et un montant d'aide global de l'Agence de l'eau de 20 millions d'euros.



Signature du Contrat de bassin versant 2023-24

LES COMPÉTENCES

À sa création en 1973, le CISALB est une commission regroupant les deux agglomérations de Grand Chambéry (SIAC) et Grand Lac (SILB). En 1994, les statuts du CISALB sont établis avec un objectif commun de poursuivre la dépollution du lac et de suivre la qualité de ses eaux. En 2005, les statuts du syndicat sont modifiés pour légitimer son rôle de « coordination des démarches territoriales de gestion de l'eau et des milieux aquatiques » et étendre le suivi du lac à celui des rivières du bassin versant.

En 2018, le CISALB engage une modification de ses statuts pour intégrer la compétence GEMAPI et reformuler certaines compétences au travers du prisme de l'article L211-7 du code de l'Environnement. Les compétences actuelles sont les suivantes :

LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT (PMVE)

Cette compétence est exercée en transfert. Elle comporte les missions suivantes :

- **La lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques** : études et assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- **La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines** : études et assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- **La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau superficielle et des milieux aquatiques** ;
- **L'animation**, y compris pédagogique, et la **concertation** dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la prévention contre les inondations.

LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Cette nouvelle compétence est exercée par délégation pour Grand Chambéry et Grand Lac, et par transfert pour les 4 autres EPCI. Le CISALB est ainsi habilité à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages et installations, dont la finalité concourt à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations, présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, et visant les items 1°, 2°, 5°, 8° de l'article L 211-7, à savoir :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- **L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau**, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ;
- **La défense contre les inondations** ;
- **La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides** ainsi que des formations boisées riveraines.

LA GESTION RÉGLEMENTAIRE DE LA PLAINE DE LA COUA ET DU VALLON DES CAVETTES

Cette ancienne décharge (1955 à 1985) de plus de 40 ha a été réhabilitée par le CISALB entre 2007 et 2018. Aujourd'hui, il s'agit d'assurer le suivi réglementaire du site.

LES ÉTUDES, LA RÉALISATION, LA GESTION, LE FINANCEMENT DE LA GALERIE DE REJET DES EAUX USÉES TRAITÉES AU RHÔNE

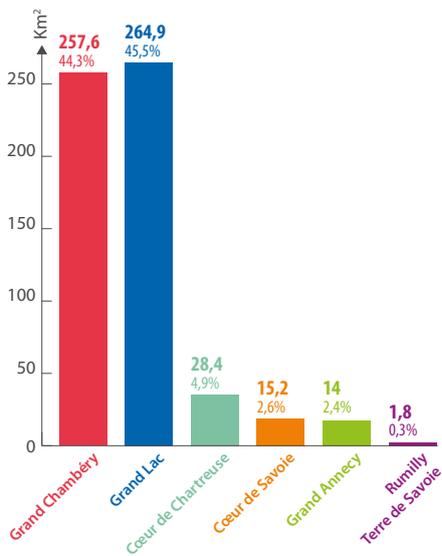
Cette galerie est en service depuis janvier 1980. Le CISALB assure l'entretien de l'ouvrage et le suivi réglementaire.

LE TERRITOIRE

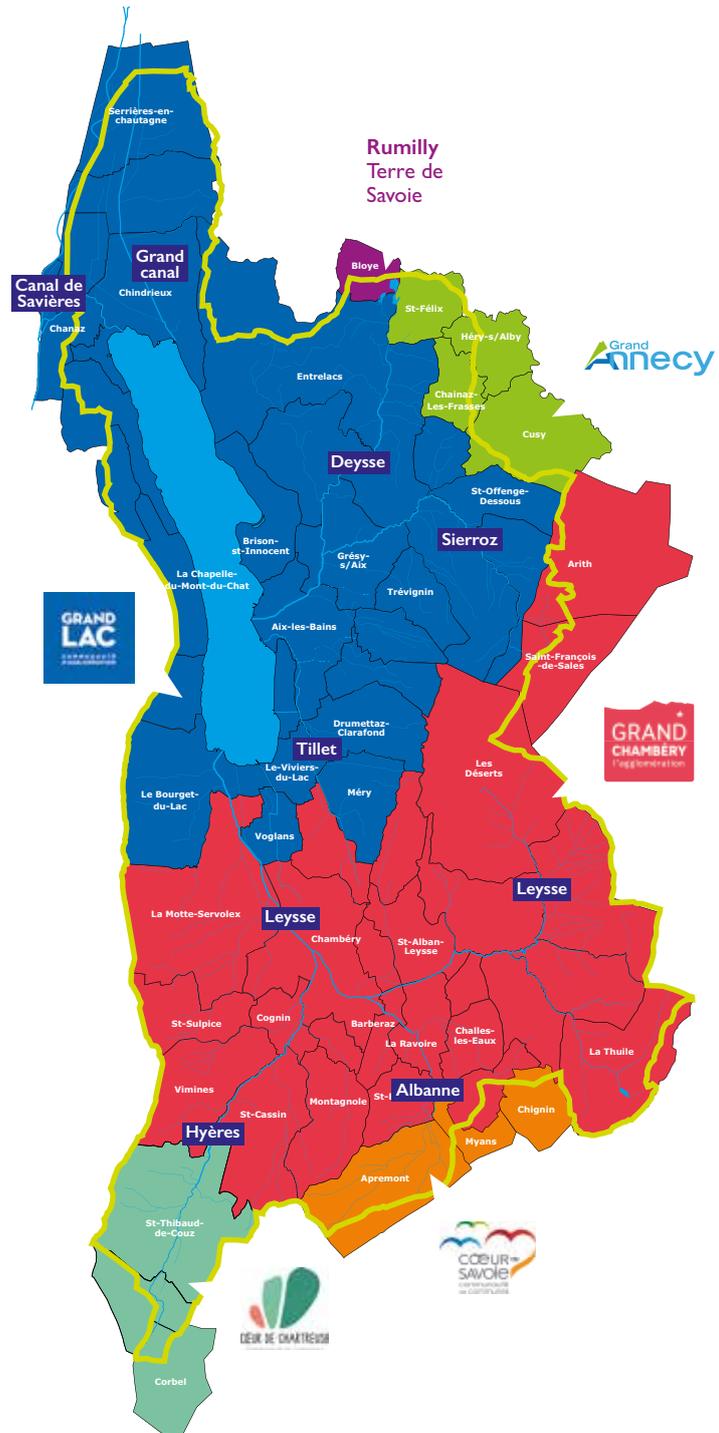
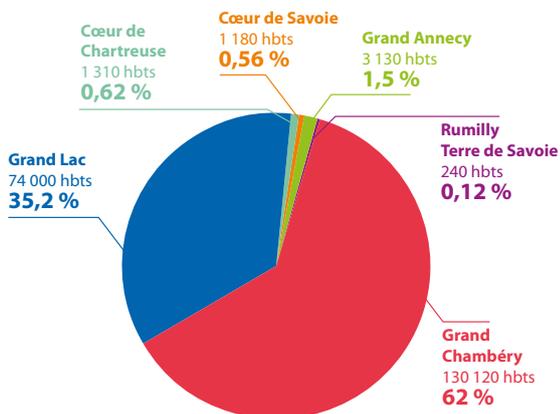
LES EPCI MEMBRES DU CISALB

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le CISALB exerce ses compétences sur le bassin versant du lac du Bourget. Ce dernier couvre une superficie de 582 km² et abrite une population de 209 980 habitants répartis sur 64 communes, regroupées dans les 6 EPCI membres du CISALB :

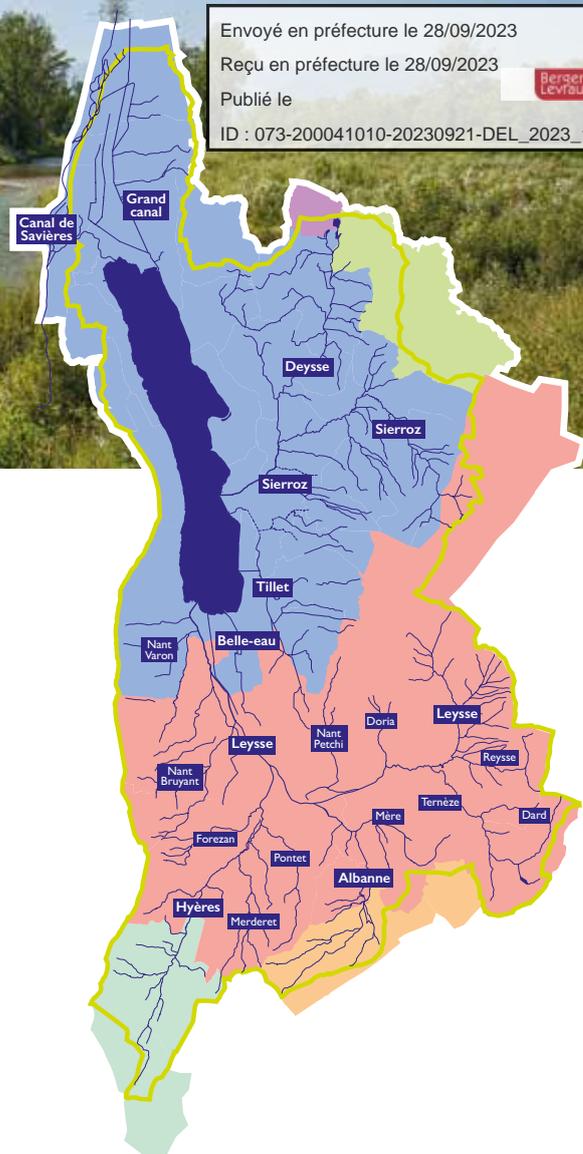
Répartition des EPCI par superficie en km²



Répartition des EPCI par habitant



LE TERRITOIRE



LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU (DCE)

Les objectifs d'atteinte du BON ÉTAT des masses d'eau fixés par le SDAGE sont pris en compte par le CISALB. Le bassin versant du lac du Bourget comprend 23 masses d'eau :

- 20 rivières,
- Le lac du Bourget,
- Alluvions de la plaine de Chambéry et alluvions du Rhône dans le marais de Chautagne.

Le lac du Bourget et les deux nappes alluvionnaires sont évalués en BON ÉTAT.

L'état écologique des 21 rivières est le suivant en 2019 :

- 9 sont en BON ÉTAT,
- 12 sont en état moins que bon.

L'état chimique des 21 rivières est le suivant en 2019 :

- 20 sont en BON ÉTAT,
- 1 est en état moins que bon (Deysse).

LA DIRECTIVE INONDATION

L'État a identifié un Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) sur Chambéry - Aix-les-Bains qui vise **11 communes de Grand Chambéry et 17 communes de Grand Lac.**

En cas de crue centennale, près de 15 000 personnes seraient touchées par les inondations (40 000 en cas de défaillance des digues). Environ 10 000 habitations sont situées dans une zone inondable de crue centennale (20 000 en cas de défaillance des digues). 17 500 emplois se situent dans une zone inondable de crue centennale (45 000 en cas de défaillance des digues). Près de 200 établissements recevant du public (ERP) sont présents dans ces zones à risques. Parmi eux, 45 ERP sont jugés sensibles (accueil d'enfants, de personnes âgées, services utiles à la gestion de crise comme des services techniques, des équipements). Des zones d'activités économiques comme celle de Bissy-Érier (Chambéry, La Motte-Servolex) sont particulièrement exposées en cas de défaillance de digues ou tout simplement lors de ruissellements urbains intenses comme en 2015. Savoie Technolac est également exposé aux crues du lac et à une défaillance des digues.

EPCI	Masse d'eau principale	Masse d'eau secondaire
Grand Chambéry	Leyse (amont Doriaz) Leyse (Doriaz au lac) Albanne Hyères Ruisseau de Belle Eau	Ternèze Nant Petchi La Mère Nant Bruyant Ruisseau du marais
Grand Lac	Sierroz (amont Grésy) Deysse Sierroz (aval Grésy) Tillet Canal de Chautagne Canal de Savières Lac du Bourget	Monderesse Albenche Nant de Drumettaz
Cœur de Chartreuse	Hyères amont (1)	
Cœur de Savoie	Albanne amont (2)	
Grand Annecy	Affluent Deysse (3)	
Rumilly Terre de Savoie	Étang de Crosagny (4)	

(1) concerne 12 km de l'Hyères sur un total de 21 km
 (2) concerne 6 km de l'Albanne sur un total de 10 km
 (3) concerne 4 km du Nant de Dorsan et 1 km du Nant de Gorsy, non visés dans le SDAGE
 (4) concerne les 23 ha des étangs de Crosagny et Beaumont non visés dans le SDAGE

LA GOUVERNANCE

LE COMITÉ

Le CISALB est un syndicat mixte fermé au sein duquel siègent 14 membres titulaires :

Grand Chambéry	5 élus
Grand Lac	5 élus
Grand Annecy	1 élu
Cœur de Chartreuse	1 élu
Cœur de Savoie	1 élu
Rumilly Terre de Savoie	1 élu

Le comité s'est réuni 5 fois en 2022 :

- 26 janvier
- 12 avril
- 8 juin
- 29 septembre
- 14 décembre

LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La Commission d'appel d'offres s'est réunie à 3 reprises en 2022 :

- 15 mars, pour l'attribution du marché de travaux de recalibrage du ruisseau de Saumont et du marché de travaux de recalibrage du ruisseau des Grangettes,
- 12 avril, pour l'attribution du marché de travaux d'agrandissement et de confortement du bassin de Garins,
- 26 octobre pour l'attribution du marché de travaux de restauration de la zone humide de Moraz Dessous.

LES AUTRES INSTANCES DE GOUVERNANCE

La gouvernance politique s'exerce au sein de plusieurs instances dont les dates sont rappelés ci-dessous.

Comité de bassin versant	29 sept.
Commission Ressource en eau	16 nov.
Commission Prévention des inondations	13 oct.
Comité technique du lac	6 jan.
	7 mars
	7 juin
	26 sept.
	9 déc.
Copil Contrat Vert et Bleu	14 déc.
Copil Opération collective	7 juin



Inauguration de la 1^{ère} tranche des travaux d'aménagement des seuils de la Lysse.



LES MOYENS HUMAINS



LES EFFECTIFS

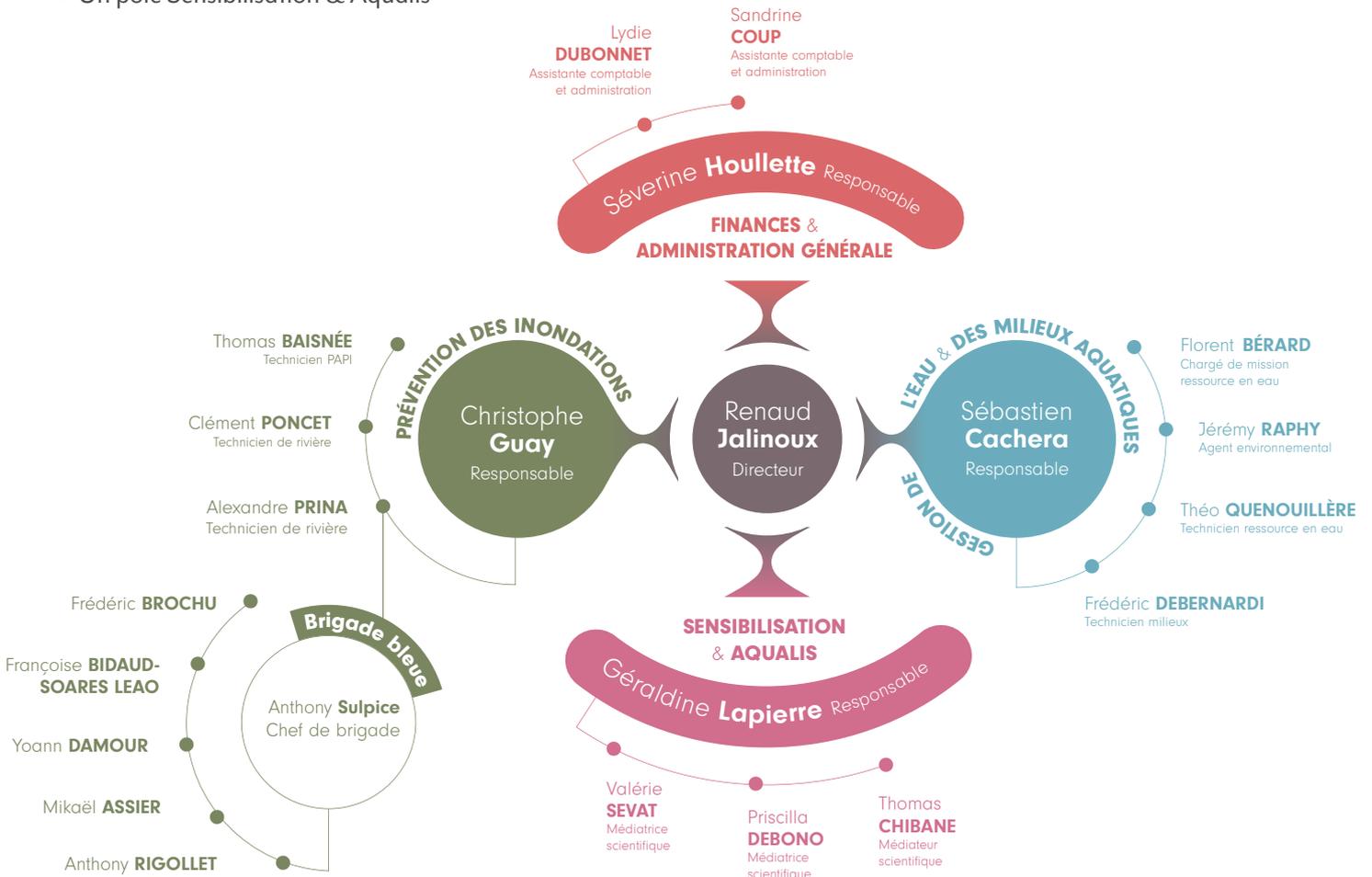
La structure comprend 23 agents :

- 1 ingénieur principal, directeur
- 1 attaché, responsable de pôle
- 3 ingénieurs, responsables de pôle (dont un est passé principal en 2022 et un autre le sera au 1^{er} janvier 2023)
- 5 techniciens principaux 2nde classe
- 1 rédacteur
- 2 adjoints administratifs principaux 1^{ère} classe
- 1 agent de maîtrise
- 1 agent de maîtrise principal
- 3 adjoints techniques principaux 1^{ère} classe
- 2 adjoints techniques principaux 2nde classe
- 3 adjoints techniques

LES PÔLES

Le CISALB est organisé en 4 pôles :

- Un pôle Finances et Administration générale
- Un pôle Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques (GEMA)
- Un pôle Prévention des Inondations (PI)
- Un pôle Sensibilisation & Aqualis



LES FINANCES

LES RECETTES

Les recettes du CISALB sont :

- Les contributions des membres adhérents,
- Les subventions,
- Le produit des taxes, redevances et tarifs correspondant aux services assurés par le CISALB,
- Le produit des emprunts,
- Le produit des dons et legs,
- Le revenu des biens meubles ou immeubles du CISALB.

Les règles de **contributions des membres adhérents** sont précisées dans le tableau suivant :

Compétences	Règles de contribution
PMVE	Au prorata de la population
GEMAPI	
Actions mutualisées	Au prorata de la population et de la superficie du bassin versant
Actions non mutualisées	Autofinancement assuré par l'EPCI concerné
Plaine de la Coua et vallon des Cavettes	2/3 Grand Chambéry 1/3 Grand Lac
Galerie de rejet des eaux usées traitées au Rhône	Au prorata des volumes rejetés par Grand Chambéry et Grand Lac

Les dépenses mutualisées de la GEMAPI comprennent :

- Les salaires chargés des agents affectés à cette compétence et mutualisés sur l'ensemble du bassin versant,
- Les actions transversales : étude générale (plan de gestion des rivières, gestion des invasives, DIG, etc.), communication (dépliants, panneaux, etc.), système d'alerte des crues, organisation des services, etc.

Les dépenses non mutualisées comprennent :

- Les salaires chargés de la brigade bleue de Grand Chambéry,
- Les travaux d'entretien,
- La maîtrise foncière et les études préalables à des travaux,
- Les travaux d'investissement.

LES RÉSULTATS FINANCIERS 2022

Les chiffres ci-dessous sont ceux arrêtés au **compte administratif 2022** :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 348 270 €	6 255 011 €
Recettes	2 549 647 €	5 364 723 €
Résultat 2022	201 354 €	- 890 288 €
Résultat antérieur repris	751 354 €	1 042 963 €
Résultat net cumulé au 31/12/2022	908 824 €	152 675 €

Les reports 2022 s'élèvent à **640 634 € en dépenses** et **664 348 € en recettes**.

Les reports représentent les dépenses engagées sur l'année mais non payées au 31 décembre et les recettes attendues mais non perçues à la même date.

LES PRINCIPALES DÉPENSES 2022 EN TRAVAUX

Confortement des digues et restauration de l'Hyères	2 580 000 €HT
Rampes en enrochements sur les seuils de la Laysse	910 000 €HT
Agrandissement et confortement du bassin de Garins	521 000 €HT
Recalibrage du ruisseau des Grangettes	156 000 €HT
Curage du bras de décharge	66 000 €HT
Recalibrage du ruisseau de Saumont	59 000 €HT
Recalibrage du Nant Dorsan	40 000 €HT
Plage de dépôt du Nant Clair	37 000 €HT
Plage de dépôt de la Boisserette	26 000 €HT

LA GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

LE PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU (PGRE)

L'ENJEU

La mise en œuvre d'une gestion collective de l'eau, garante du BON ÉTAT des rivières et des nappes dans le contexte du changement climatique.

LES OBJECTIFS

- Résorber les déficits quantitatifs constatés dans les rivières,
- Réduire la pression de prélèvement sur les ressources en eau « fragiles »,
- Adapter les usages de l'eau au changement climatique (économies d'eau, substitution de ressource, ré-infiltration des eaux de pluie, sensibilisation des usagers),
- Suivre l'évolution de la disponibilité de la ressource en eau et des besoins.

LES MISSIONS DU CISALB

- Animer la concertation entre les EPCI membres, les communes, les services de l'État, l'Agence de l'eau,
- Suivre la disponibilité de l'eau et conduire les études de définition des objectifs de gestion,
- Définir les objectifs quantitatifs et les actions à mener, par masse d'eau,
- Accompagner les porteurs de projets d'usages de l'eau (agriculteurs, collectivités) dans la mise en place d'actions d'économies d'eau, de substitution de ressource etc.
- Accompagner les projets en apportant les éléments de connaissance nécessaires aux décisions des services instructeurs (DDT, Agence de l'eau).
- Sensibiliser les scolaires et le grand public aux enjeux de l'eau et du changement climatique.

LES ACTIONS MENÉES EN 2022

- Suivi hydrométrique de 9 cours d'eau : 90 jaugeages bancarisation et traitement des données,
- Bilan hydrologique de l'année 2021 : bilan ressource – usages - besoins des milieux aquatiques,
- Études de définition des volumes maximums prélevables sur 9 captages eau potable,
- Accompagnement des communes dans la régularisation de dérivations de cours d'eau : plan d'eau de Challes-les-Eaux et canal des Usines de Cognin,
- Accompagnement technique et administratif de projets agricoles (soldes de subventions, mise en place de forages),
- Amélioration de la connaissance des enjeux croisés eau potable/milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Hyères et de la Leyse amont,
- Suivi du fonctionnement de la retenue agricole de la Villette,
- Lancement d'une démarche de travail autour de la nappe de Chambéry,
- Lancement de l'opération EAU climat, on agit !
- Intervention dans 4 conférences pour le grand public.

LA GESTION DES SÉCHERESSES

L'ENJEU

La gestion des usages de l'eau au regard de l'évolution climatique.

LES OBJECTIFS

- Disposer d'un suivi hydrologique des sécheresses,
- Participer à la gestion de crise.

LES MISSIONS DU CISALB

- Réaliser des mesures de débits et des reconnaissances visuelles pour caractériser l'état hydrique des rivières en période de sécheresse,
- Évaluer la gravité de la situation en temps réel et informer la DDT,
- Communiquer sur l'état des ressources (rivières, nappes) et les restrictions d'eau,
- Participer au comité départemental Suivi de la ressource en eau et des étiages,
- Établir un rapport d'événement.

LES ACTIONS MENÉES EN 2022

- Inspection visuelle et réalisation de 80 jaugeages entre juin et septembre,
- Élaboration de la carte de l'état des 460 km de rivières inspectées,
- Mise en place de sondes de températures dans les cours d'eau pour suivre l'événement,
- Participation à 4 comités départementaux et aux ateliers de modification de l'Arrêté Cadre sécheresse (évolution des seuils « sécheresse » et mesures de restrictions d'eau).



Envoyé en préfecture le 28/09/2023
Reçu en préfecture le 28/09/2023
Publié le
ID : 073-200041010-20230921-DEL_2023_141-DE



EAU CLIMAT, ON AGIT !

L'ENJEU

La gestion exemplaire et vertueuse de l'eau à l'échelle communale : sobriété, économie et adaptation.

LES OBJECTIFS

- Agir et communiquer en période de sécheresse,
- Connaître et suivre les consommations d'eau communales,
- Récupérer les eaux pluviales de toitures des équipements publics,
- Adapter les espaces verts pour moins consommer d'eau potable,
- Désimperméabiliser les sols pour favoriser l'infiltration des eaux de pluie,
- Économiser l'eau dans les bâtiments publics en luttant contre les fuites et les équipements aquavores,
- Repenser le fonctionnement des fontaines publiques,
- Lutter contre les pollutions par les grilles d'eaux pluviales,
- Sensibiliser la population aux enjeux de l'eau,
- Susciter l'action citoyenne et soutenir les initiatives locales.

LES MISSIONS DU CISALB

- Promouvoir et animer la démarche,
- Assister les communes dans l'élaboration de leur plan d'actions,
- Accompagner les communes dans le montage technique, administratif et financier de leurs projets,
- Rechercher des subventions, candidater aux appels à projet de l'Agence de l'Eau,
- Organiser des journées techniques / partage d'expérience,
- Développer des outils de communication pour les communes,
- Promouvoir et déployer des outils de sensibilisation (plateau de jeu pour les scolaires).

LES ACTIONS MENÉES EN 2022

- Finalisation du Document cadre et de la Convention d'engagement,
- Présentation en bureau des maires à Grand Lac et Grand Chambéry,
- Réalisation et diffusion d'un dépliant de présentation de la démarche,
- Engagement signé de 28 communes recouvrant plus de 80% de la population du bassin versant,
- 2 évènements de signatures collectives (30 juin 2022 et 14 décembre 2022),
- Réunions de lancement des projets de 9 communes.



Signature collective de EAU climat, on agit !

LA GESTION DES POLLUTIONS

L'ENJEU

La préservation et la non-dégradation des rivières, des nappes et du lac.

L'OBJECTIF

Mettre en œuvre le protocole pollution établi avec les partenaires.

LES MISSIONS DU CISALB

- Se rendre physiquement sur le lieu de la pollution pour en évaluer la gravité,
- Participer à l'identification du pollueur,
- Coordonner l'action pendant et post crise.

LES ACTIONS MENÉES EN 2022

- Intervention sur 18 pollutions signalées dont 12 sur Grand Chambéry et 6 sur Grand Lac (nature des pollutions : hydrocarbures, lisiers, matières en suspension, produits d'extinction d'incendie),
- Mise à jour de la procédure pollution avec l'ensemble des partenaires sur les territoires de Grand Lac et Grand Chambéry.



LA GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

LE PLAN DE GESTION DU LAC DU BOURGET

L'ENJEU

L'équilibre entre les activités humaines et la préservation du BON ÉTAT du lac.

LES OBJECTIFS

- Arbitrer les usages pour préserver la qualité de l'eau et des milieux lacustres (roselières, herbiers et sites sensibles),
- Mener une action prospective afin d'anticiper les évolutions des usages.

LES MISSIONS DU CISALB

- Animer la gouvernance du lac,
- Copiloter la gestion piscicole avec l'État et les associations de pêche,
- Maîtriser la prolifération des espèces exotiques invasives (renouée du Japon),
- Sensibiliser les usagers du lac aux bonnes pratiques,
- Piloter la baisse du niveau du lac tous les 4 ans (2017, 2021, 2025, etc.),
- Évaluer l'état écologique du lac du Bourget,
- Accompagner Grand Lac dans sa candidature au programme Man and Biosphere.

LES ACTIONS MENÉES EN 2022

- Animation de 5 comités techniques,
- Déterrage de 121 plantules de renouée du Japon sur les rives du lac et canal de Savières,
- Accompagnement de Grand Lac dans la lutte contre la puce de canard,
- Réalisation de 9 sorties sur le lac pour sensibiliser 350 personnes aux bonnes pratiques estivales,
- Conférence de presse sur les résultats de l'étude prospective du lac du Bourget à l'horizon 2030,
- Évaluation des gains écologiques de la baisse du niveau du lac du Bourget conduite en 2021,
- Coordination de la gestion piscicole, comprenant le suivi et l'analyse des captures de la pêche professionnelle et amateur, l'échantillonnage des poissons, l'encadrement du pacage lacustre et une expertise scientifique auprès de la DDT,
- Réalisation de 15 campagnes de prélèvements d'eau, de planctons et de poissons pour évaluer l'état du lac.

LE PLAN DE GESTION DU CANAL DE SAVIÈRES

L'ENJEU

L'équilibre entre les activités humaines sur le canal et la préservation du BON ÉTAT de la masse d'eau.

LES OBJECTIFS

- Arbitrer les usages pour préserver la qualité de l'eau et le milieu naturel,
- Définir des règles de bonne conduite afin de limiter les conflits d'usage et respecter la nature,
- Partager les informations entre les différents gestionnaires du canal.

LES MISSIONS DU CISALB

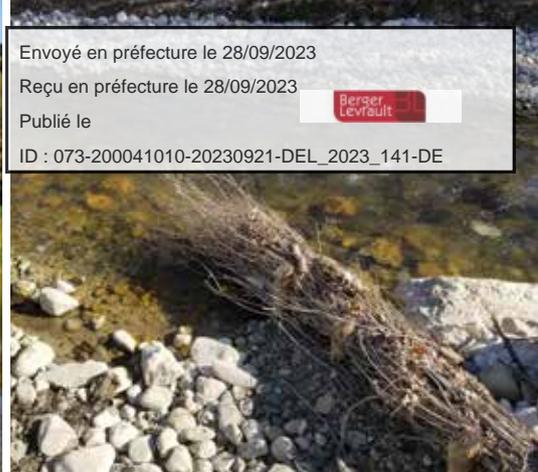
- Animer le comité technique « Canal de Savières »,
- Participer aux groupes de travail spécifiques (navigation, foncier, etc.),
- Coanimer, avec la CNR, les ateliers de territoire pour définir une feuille de route des actions de la CNR dans le cadre de la prolongation de la concession sur le Rhône.

LES ACTIONS MENÉES EN 2022

- Animation de deux comités techniques,
- Coanimation d'un atelier de territoire avec la CNR,
- Participation à l'élaboration de panneaux d'information à destination des usagers du canal.



Conflit d'usage sur le canal de Savières



Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 073-200041010-20230921-DEL_2023_141-DE

Berser
Levraut

LA GESTION DES ZONES HUMIDES

L'ENJEU

L'accroissement des surfaces de zones humides et des services rendus associés (atténuation des crues, soutien des étiages des rivières, infiltration de l'eau vers la nappe, réservoir de biodiversité).

LES OBJECTIFS

- Protéger les 4 110 hectares de zones humides de notre bassin versant,
- Restaurer les 383 hectares de zones humides prioritaires,
- Entretien des 10 hectares restaurés, actuellement en maîtrise foncière du CISALB.

LES MISSIONS DU CISALB

- Mener l'animation foncière nécessaire à la réalisation de travaux,
- Assurer la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux,
- Effectuer l'entretien et le suivi écologique des zones humides restaurées,
- Gérer les mesures compensatoires (relation administrative, technique et financière avec les pétitionnaires de projet impactant des zones humides).

LES ACTIONS MENÉES EN 2022

- Travaux d'entretien de 6 zones humides de Grand Chambéry (1,7 ha),
- Étude PRO et DCE des travaux de restauration de la zone humide de Moraz-dessous à Chambéry (travaux démarrés en décembre 2022),
- Étude PRO des travaux de restauration du boisement humide des Bauches et de la remise à ciel ouvert du Nant du Bachet à Brison-Saint-Innocent (travaux en 2023),
- Étude PRO des travaux de restauration de la zone humides des Chassettes (mesure compensatoire CGLE de l'aménagement de la ZAE de la Cassine à Chambéry),
- Étude des gains écologiques des travaux de restauration de 12 zones humides sur Grand Chambéry,
- Maîtrise foncière de 2,5 ha sur Grand Lac (1,9 ha acheté + 0,6 ha conventionné),
- Accompagnement de 5 pétitionnaires pour des mesures compensatoires.

LA RESTAURATION ÉCOLOGIQUE ET LE SUIVI DES RIVIÈRES

L'ENJEU

L'atteinte du BON ÉTAT écologique des rivières.

L'OBJECTIF

- Améliorer la qualité écologique de tronçons rivières en agissant sur l'espace de la rivière pour diversifier les écoulements et végétaliser les berges avec des essences adaptées,
- Rétablir la continuité écologique en supprimant des obstacles (seuils) ou en aménageant des ouvrages (rampes, passes à poissons),
- Améliorer la trame verte pour augmenter la diversité floristique et augmenter l'ombrage pour s'adapter au réchauffement climatique,
- Évaluer l'état écologique des rivières.

LES MISSIONS DU CISALB

- Mener l'animation foncière nécessaire à la réalisation de travaux,
- Assurer la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux,
- Effectuer l'entretien et le suivi écologique des tronçons restaurés,
- Réaliser et interpréter les campagnes d'évaluation de la qualité des rivières.

LES ACTIONS MENÉES EN 2022

- Travaux de rampes en enrochements sur trois seuils de la Leysse,
- L'étude PRO des travaux de restauration du Tillet dans l'hippodrome d'Aix-les-Bains,
- La réalisation de 4 campagnes de prélèvements et d'analyses d'eau sur 5 stations et IBG/IBD sur 3 stations.



Aménagement d'un seuil sur la Leysse

LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

L'ENTRETIEN DES RIVIÈRES ET DES OUVRAGES

L'ENJEU

**Le bon écoulement de eaux (notamment en crue)
et le bon état écologique des rivières.**

LES OBJECTIFS

- Abattre, élaguer et débroussailler la végétation des berges,
- Enlever les amas de branches et débris jugés dangereux pour les crues,
- Curer les volumes de sédiments ou de vases jugés dangereux,
- Nettoyer les plages de dépôts et les bassins d'écrêtement des crues,
- Nettoyer les grilles disposées à l'entrée des zones couvertes (busage, etc.),
- Assurer la maintenance des ouvrages hydrauliques manœuvrables,
- Gérer les espèces invasives (renouée du japon, etc.)
- Planter des arbres et arbustes.

LES MISSIONS DU CISALB

- Définir et programmer les travaux,
- Réaliser les travaux, soit en régie, soit par des entreprises spécialisées.

LES ACTIONS MENÉES SUR GRAND LAC

Travaux forestiers (29 000 €HT)

- Le ruisseau de Saumont (Ruffieux),
- Le ruisseau des Gents (Grésy-sur-Aix),
- Le Tillet (Viviers-du-Lac et Drumettaz-Clarafond),
- Le Sierroz (Aix-les-Bains).

Travaux d'entretien (15 000 €HT)

- Réfection de la clôture du bassin de la Chaudanne,
- Démontage de la grille du ruisseau de Saumont,
- Gestion d'arbres dans le bassin du Combo (Mouxy),
- Retrait d'un embâcle sur la Deysse (La Biolle).

Travaux d'entretien d'ouvrages (36 000 €HT)

- Curage du nant Clair (Entrelacs), de la grille du nant des Fougères (Grésy-sur-Aix), des bassins de la Chaudanne et de l'école de Boncelin (Aix-les-Bains), des 2 pièges à sédiments de Serrières-en-Chautagne et de la plage de dépôt du nant Revers (Méry),
- Fauche des bassins de la Chaudanne, de Candie Mouthon (Serrières-en-Chautagne), de Garins (Aix-les-Bains) et du Combo (Mouxy).



Abattage d'arbres dangereux dans le Sierroz (Aix-les-Bains)



Curage du nant Clair (Entrelacs)



Fauche du bassin de la Chaudanne (Aix-les-Bains)



Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 073-200041010-20230921-DEL_2023_141-DE

Berser
Levrault

LES ACTIONS MENÉES SUR GRAND CHAMBÉRY

Travaux forestiers (15 000 €HT)

- Les digues de la Leysse à Saint-Alban-Leysse,
- La Leysse, du péage autoroutier à Savoie Technolac,
- L'Albanne dans les ZAE de l'Albanne et de la Villette,
- La Mère, des écoles de Challes-les-Eaux à la Concorde,
- Le Nant Bruyant et l'Érier dans la ZAE de l'Érier,
- L'Hyères au pont de Le Creux.

Travaux d'entretien (15 000 €HT)

- Mise en sécurité d'arbres cassés sur les Nant du Villard et Nant-Bruyant,
- Démontage d'un embâcle sur le ruisseau du Pontet,
- Évacuation de 2 arbres tombés dans la Terneze,
- Abattage d'arbres sur la Boisserette,
- Mise en place de 3 400 boutures de saules en pied de digue de la Leysse (Chambéry).

Travaux d'entretien d'ouvrages (150 000 €HT)

- Fauchage du lit mineur du bras de décharge,
- Curage du lit mineur du bras de décharge et de la Leysse devant les clapets,
- Curage de la plage de dépôt de la Boisserette,
- Curage de la plage de dépôt du Nant Petchi,
- Fauchage des digues de la Leysse (juin et septembre),
- Fauchage de la plage de dépôt du ruisseau de Pierre-Grosse,
- Reprise du génie civil du dalot du Nant Petchi,
- Diagnostic du génie civil de la prise d'eau du bras de décharge et remplacement d'un capteur de l'automate,
- Remplacement de matériel sur le parc de stations de mesures.

Travaux de la brigade bleue

- 2 100 h de lutte contre les espèces végétales invasives,
- 1 100 h de recépage de la végétation sur la Leysse,
- 1 000 h de débroussaillage des digues, des ouvrages, des accès et des berges,
- 530 h de travaux forestiers,
- 500 h de plantation, de bouturage et de génie végétal,
- 390 h de nettoyage d'ouvrages (plage de dépôt, grilles).



Curage du bras de décharge de la Leysse (La Motte-Servolex)



Curage de la Leysse devant les clapets du bras de décharge



Travaux de débroussaillage de la brigade bleue

LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

GESTION COURANTE DES DIGUES

L'ENJEU

La sécurité des personnes et des biens situés derrière les digues (22 500 personnes, 27 000 emplois et 36 000 personnes dans des ERP).

LES OBJECTIFS

- Procéder au classement des digues de classe B (19,4 km) et de classe C,
- Garantir le niveau de protection déclaré des 19,4 km de digues (Leyse, Hyères, Sierroz) pour lesquels le CISALB est responsable.

LES MISSIONS DU CISALB

- Réaliser les études réglementaires,
- Effectuer le suivi régulier des digues pour constater et surveiller des éventuels désordres (trous, affaissements, présence d'animaux fouisseurs, etc.),
- Débroussailler et faucher les talus pour permettre les inspections visuelles,
- Gérer la présence d'arbres constituant une menace pour la stabilité des digues,
- Maîtriser le foncier des portions de digues privées (achat ou convention),
- Conventionner avec les gestionnaires de réseaux présents dans les digues,
- Assurer une surveillance renforcée en période de forte crue pour détecter des désordres menaçants et anticiper une rupture brutale.

LES ACTIONS MENÉES EN 2022

- Dépôt du dossier de demande de classement du système d'endiguement SE6 (Leyse et bras de décharge entre le pont du Tremblay et le lac) ; l'objectif étant pour le CISALB de fixer le niveau de service actuel de cet ouvrage et d'évaluer la nécessité ou non de remonter ce niveau de service par des travaux,
- Maîtrise d'ouvrage des études de 21 digues de classe C,
- Fauche annuelle des 19,4 km de digues,
- Suppression de 2 ouvrages d'eaux pluviales traversant la digue du bras de décharge (Savoie Technolac).



Fauche annuelle des digues



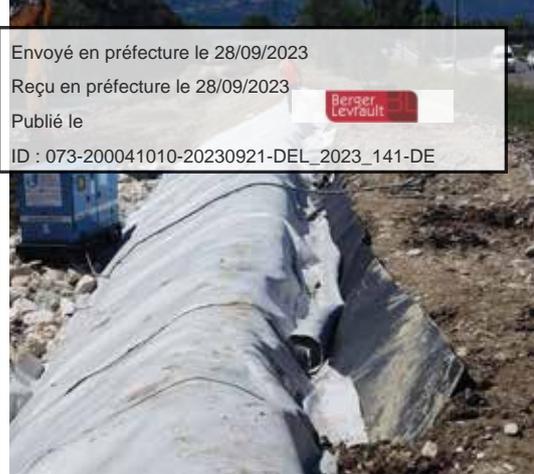
Suppression de 2 ouvrages d'eaux pluviales traversant la digue du bras de décharge (Savoie Technolac)



Sondage géotechnique dans une digue de la Leyse



Suivi des fissures dans la digue de la Leyse (Voglans, Chambéry)



Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 073-200041010-20230921-DEL_2023_141-DE

Berser
Levraut

LA DÉFENSE CONTRE LES INONDATIONS

L'ENJEU

La sécurité des personnes et des biens situés dans les zones inondables des PPRi.

LES OBJECTIFS

- Améliorer la résilience du territoire,
- Protéger les personnes et les biens situés dans les zones les plus exposées,
- Réaliser les travaux nécessaires pour garantir le niveau de protection attendu sur les digues ou réparer des désordres ponctuels.

LES MISSIONS DU CISALB

- Améliorer la conscience du risque (repères de crues et panneaux informatifs),
- Consolider la prévision des crues pour améliorer la gestion de crise,
- Réduire la vulnérabilité des habitations, immeubles et ERP,
- Mener l'animation foncière nécessaire à la réalisation de travaux,
- Assurer la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux.

LES ACTIONS MENÉES EN 2022

- Pose de 55 repères de crues autour du lac du Bourget,
- Rénovation de 18 repères de crues dans Chambéry,
- Implantation de 3 totems sur les crues du lac,
- Réalisation de 55 diagnostics de vulnérabilité d'habitations et d'immeubles situés en zones inondables,
- Travaux de recalibrage des ruisseaux de Saumont à Ruffieux (70 000 €HT) et des Grangettes à Saint-Offenge (163 000 €HT),
- Travaux d'agrandissement et de confortement du bassin de Garins à Aix-les-Bains (560 000 €HT),
- Travaux de suppression et de confortement des digues de l'Hyères à Cognin et Chambéry (3 500 000 €HT),
- Travaux d'enrochement du fond de la plage de dépôt de la Boisserette à Challes-les-Eaux (25 000 €HT),
- Travaux de création de la plage de dépôt du Nant Clair à Entrelacs (35 000 €HT),
- Travaux d'enrochements de la rive droite du Nant Dorsan à Saint-Félix (30 000 €HT),
- Étude PRO des travaux de confortement des digues et de restauration de la Lysse (pont A41 au pont du Tremblay).



Travaux de confortement des digues de l'Hyères (Cognin, Chambéry)



Recalibrage du Nant Dorsan (Saint-Félix)



Travaux sur la plage de dépôt de la Boisserette (Challes-les-Eaux)



Recalibrage du ruisseau des Grangettes (Saint-Offenge)



Travaux d'agrandissement et de confortement du bassin de Garins (Aix-les-Bains)

LA GALERIE DE REJET & LA COUA ET LES CAVETTES

LA GALERIE DE REJET AU RHONE

L'ENJEU

Le respect de l'arrêté préfectoral fixant les conditions de rejet dans le milieu naturel, les modalités d'entretien des ouvrages et le suivi du rejet et de son impact sur le milieu récepteur.

LES MISSIONS DU CISALB

- Produire le rapport annuel du suivi du rejet et de son impact sur le Rhône,
- Réaliser la visite technique bisannuelle (année impaire),
- Entretien des ouvrages (génie civil de la galerie et ouvrages hydrauliques annexes).

LES ACTIONS MENÉES EN 2022

- Production d'un diagnostic de l'état structurel de la galerie avec mise en évidence de désordres tels que de la corrosion, des défauts d'étanchéités, des ruptures de dalles, du béton armé fracturé et des fissures multiples,
- Consultation des entreprises pour effectuer des investigations géotechniques sur 2 km de galerie et construire une porte étanche sur la descenderie (travaux prévus en mars 2023).

LES SITES DE LA COUA ET DES CAVETTES

L'ENJEU

Respecter l'arrêté préfectoral fixant les conditions de suivi des eaux superficielles et souterraines potentiellement impactées par les déchets sous-jacents (anciennes décharges).

LES MISSIONS DU CISALB

- Réaliser les campagnes de suivi des eaux,
- Produire le rapport bisannuel (année impaire),
- Entretien des 7,4 ha de zones humides et les 20 ha de prairies,
- Gérer les plantes invasives.

LES ACTIONS MENÉES EN 2022

- Relevés piézométriques réguliers,
- Réalisation de 3 campagnes de suivi annuelles sur les eaux superficielles et les eaux souterraines,
- Travaux de lutte contre le développement de l'ambrosie au nord de la Coua (apport de 40 cm de terres argileuses sur 2 ha),
- Fauche tardive des 20 ha de prairies,
- Gestion des étangs,
- Surveillance des espèces invasives,
- Changement du piézomètre nord des Cavettes (piste cyclable).



Visite technique de la galerie



Gestion agro-environnementale des sites de la Coua et des Cavettes (Viviers-du-lac)

LA SENSIBILISATION DU PUBLIC

L'ENJEU

La prise de conscience de la valeur patrimoniale de l'eau et des milieux aquatiques et l'engagement du public vers un comportement résilient face au changement climatique.

LES OBJECTIFS

- Développer différents types d'actions pédagogiques sur les notions fondamentales de l'eau, l'impact du changement climatique sur la ressource en eau et les milieux afin d'informer, faire comprendre et engager à adopter des comportements d'adaptation adéquats,
- Soutenir l'information et la sensibilisation du public aux enjeux techniques portés par le CISALB,
- Valoriser les équipements pédagogiques dédiés pour mener ces actions de sensibilisation (Aqualis pour les actions de sensibilisation aux milieux aquatiques et à la biodiversité, Lab'eaux pour les actions de sensibilisation à l'eau).

LES MISSIONS DU CISALB

- Concevoir et réaliser des activités pédagogiques auprès des scolaires, de la jeunesse et du grand public sur les thèmes de l'eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité du territoire,
- S'inscrire dans les démarches supra (Journées thématiques annuelles, plans intercommunaux, projets de territoire) pour décupler l'impact des actions entreprises,
- Développer l'espace muséographique d'Aqualis comme support d'attractivité à une sensibilisation des publics aux enjeux de l'eau et des milieux aquatiques
- Développer des actions de sensibilisation au petit et au grand cycle de l'eau au sein du Lab'eaux
- Développer les canaux de communication du web comme supports d'information régulière tant sur des sujets d'actualité que sur la valorisation des actions techniques et pédagogiques entreprises par le CISALB.

LES ACTIONS MENÉES EN 2022

- Conception et réalisation d'un jeu dédié à l'eau, tous publics : Time's up de l'eau,
- Conception d'un jeu de plateau sur la démarche « EAU Climat, on agit » (réalisation du jeu en 2023),
- Mise en œuvre de deux expositions temporaires à Aqualis : la pollution par les microplastiques et le partage de la ressource en eau,
- Animation pédagogique de 438 activités (398 classes ; 7 691 participations) dont :
 - 14 classes dans le cadre du Plan nautique 73,
 - 19 classes (396 activités) dans le cadre des Itinéraires historiques et patrimoniaux 73 à Aqualis,
 - 3 classes d'Ambassadeurs du lac (70 élèves pour 9 activités en 2022),
 - 5 classes (121 élèves) dans le cadre de l'annuelle Journée de la pêche, des poissons et des oiseaux d'eau,
 - 2 classes (46 élèves) dans le cadre des Enfants du patrimoine,
 - 3 classes (49 élèves) dans le cadre de la Fête de la science 2022.
- Animation pédagogique de 125 Ateliers du lac (941 enfants de 4-11 ans) pendant les vacances scolaires,
- Animation de 94 activités grand public (1 346 participants), dont :
 - 46 conférences-ateliers grand public (627 participants),
 - 26 escape Games (115 participants),
 - 1 rallye de l'eau (147 participants),
 - 5 ateliers de l'eau (61 participants)
- Gestion de 10 140 visiteurs à Aqualis dont :
 - 3 840 en visites libres (sans médiation),
 - 6 300 en activités avec médiation (scolaires et grand public).
- Gestion de 1 232 visiteurs au Lab'eaux dont :
 - 1 115 participants en visites scolaires (59 activités)
 - 117 participants aux actions grand public
- Actions de communication web sur les supports du CISALB et d'Aqualis ; 763 024 vues dont :
 - 55 000 visiteurs sur les sites internet
 - 75 300 vues sur les réseaux sociaux
 - 630 000 accès à la page descriptive sur Google Map ou via une recherche Google



Les enfants attentifs à la préservation du plus grand lac naturel de France



Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

Berser
Levrault

ID : 073-200041010-20230921-DEL_2023_141-DE

